

Correspondance

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **20 (1891)**

Heft 12

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dialogue sur l'amitié, qui mérite certainement d'être lu, car il a une grande élévation morale. Sans doute on trouve dans les auteurs chrétiens des pensées inspirées par des sentiments plus élevés, cela est incontestable ; mais Cicéron, tout païen qu'il était, a l'esprit large, et il a entrevu le règne d'un amour qui n'exclut personne et s'étend jusqu'au peuple ; il faut aussi lui savoir gré de ce qu'il a pour la vertu une estime telle qu'il en fait l'origine et le couronnement de l'amitié. *Virtus amicitiam et gignit et continet ; nec sine virtute amicitia esse ullo pacto potest.*

M. l'abbé Boué, qui a enrichi cette édition de nombreuses notes très intéressantes, et la librairie Poussielgue, qui l'a éditée, ont rendu un bon service à ceux qui aiment à relire ces pages classiques, où la vérité de la doctrine marche de front avec la beauté de la forme et nous montre qu'il y a en réalité, comme dit La Harpe, *un goût dans la pure amitié, où ne peuvent atteindre ceux qui sont nés médiocres.*

Cet ouvrage est utile à tous, bien que Cicéron l'ait écrit surtout pour les hommes politiques, pour les *optimaliques, qui, envisageant, comme lui, le bien public, ont le même idéal de liberté.* Il l'a composé une année avant sa mort, dans la plénitude de son talent et après une longue expérience des hommes et des choses. C'est dire que ce traité réunit toutes les qualités d'un bon livre.

Dr P. A.

CORRESPONDANCE

La Conférence officielle d'automne des instituteurs de la Sarine a eu lieu le 14 novembre, après midi, au Pensionnat de Fribourg.

La séance s'ouvre par la prière. C'est la devise tacite de nos conférences : *Ora et labora*. Tous les instituteurs, sauf un malade, répondent à l'appel. On voit en outre avec plaisir dans l'assistance, MM. Mossu, Perrotet et Schorro, maîtres d'écoles régionales, ainsi que MM. Collaud, Jonin et Renevey, instituteurs à Fribourg. M. Gremaud, administrateur du Dépôt scolaire, et M. Oberson à Cottens, qui avaient donné de l'animation à notre dernière réunion de ce printemps, font exprimer leur regret de ne pouvoir prendre part à celle-ci.

Voici l'ordre du jour : Communications diverses. — Enseignement de l'orthographe. — Leçons aux recrutables. — Déclamation. — Eventuels. — Visite à l'Exposition scolaire.

Ces tractanda nous promettaient une séance intéressante et pratique, et elle le fut.

M. l'Inspecteur nous souhaite la bienvenue. Il est heureux de nous revoir. Notre réponse à son appel, lui est un gage de notre persévérance. Les instituteurs qui ont blanchi dans l'enseignement, qui commencent, comme ont dit, à descendre la colline, comme ceux qui font leurs premiers pas pour la gravir sont des amis et des collaborateurs à la même cause. Le voilà de nouveau commencé, nous dit ensuite M. le Président, ce long et laborieux semestre d'hiver, nous voilà de nouveau aux prises avec les difficultés de notre pénible

vocation. Le soir, nous nous sommes peut-être déjà sentis un peu éprouvés, mais non abattus; un peu découragés mais non vaincus, parce que nous devons savoir demander la force, le courage et la vraie science à Celui qui seul peut les donner.

Dans les examens de recrues de cette année, il y a des progrès à constater; mais nous ne devons pas nous endormir sur nos faibles lauriers. Succès oblige. Trop souvent les parents ne s'intéressent pas assez à l'école, c'est-à-dire à l'éducation de leurs enfants. L'école doit réagir, suppléer à la famille et même corriger son influence. La mission est difficile, mais la récompense est grande pour les âmes qui savent élever leurs cœurs au-dessus de cette terre.

M. l'Inspecteur demande à MM. Rosset et Corminbœuf s'ils possèdent des renseignements nouveaux au sujet de la Caisse de retraite des instituteurs. Ces Messieurs ne peuvent, pour le moment, donner des réponses précises et complètes. Il faut espérer.

M. le Président prie ensuite les membres de la réunion de bien vouloir traiter l'une ou l'autre des deux questions mises à l'étude par le Comité de la Société fribourgeoise d'éducation. Les travaux doivent être envoyés directement pour le 15 janvier à M. l'Inspecteur, afin qu'il puisse donner sa note et s'assurer que chacun a collaboré à la tâche qui lui est imposée. Il ne met pas à l'étude de nouvelles questions. Avant tout nous devons nous assimiler les matières traitées dans nos précédentes réunions.

On aborde ensuite différentes questions administratives, telles que : cours de perfectionnement, que M. l'Inspecteur désire voir donner le jour, là où cela est possible; améliorations à apporter au matériel et aux salles d'écoles; carte en relief du canton, dont M. Genoud a parlé dans le dernier numéro du *Bulletin Pédagogique*; chants à étudier durant la présente année scolaire. L'étude du plain-chant, prescrite du reste, par la loi et le règlement, et si vivement recommandée par Mgr Savoy, lors de notre dernière réunion annuelle des instituteurs, doit faire aussi l'objet de notre sollicitude.

Pour la visite de printemps, il sera de nouveau dressé une liste des élèves rangés par cours et par ordre de mérite avec les notes obtenues dans chaque branche. Ces dernières, seulement pour les cours supérieur et moyen.

Le journal de classe doit être précis et non vague et restreint. En rédigeant bien son journal, la classe est presque entièrement préparée et il n'y a pas de temps perdu ni gaspillé. Les leçons non préparées sont données au hasard et n'intéressent guère les élèves. Quant aux rapports mensuels, ils doivent être envoyés dès les premiers jours du mois, afin que la répression des absences puisse se faire le plus tôt possible.

Les rapports hebdomadaires du cours de perfectionnement seront envoyés après chaque leçon, s'il y a des absences illégitimes; au moins tous les quinze jours, lorsqu'il n'y en a pas. Au surplus, indiquons sur ces listes le nombre des élèves présents et surtout si les absences sont oui ou non justifiées. Il est en outre nécessaire que l'instituteur tienne régulièrement un registre spécial pour le contrôle des absences, comme aussi des entrées et des sorties des jeunes gens du cours de répétition.

Les permissions seront rares et accordées aux bons écoliers; l'application surtout, et non le talent doit être récompensée. Que l'on évite les punitions corporelles, prohibées par la Société et le

règlement. Ne surchargeons pas non plus les élèves de devoirs écrits à domicile.

M. le Président recommande aussi, où cela se peut, par exemple, dans les grandes localités où se trouvent des Sociétés de bienfaisance, l'institution des soupes scolaires, comme il en existe à Marly et à Treyvaux.

Vient ensuite l'exposé oral du travail de M. Bæchler sur l'enseignement de l'orthographe. Ce rapport est substantiel et court. Cette question, souvent étudiée et discutée, est toujours importante et d'actualité, particulièrement à ce moment de la rentrée des classes. L'espace me manquant pour en donner un compte rendu, je me borne à quelques idées qui m'ont paru les plus neuves. L'orthographe est la propreté du style, nous dit M. l'inspecteur; sans propreté point de beauté. On est naturellement enclin à donner une mauvaise note à une composition mal orthographiée. Il ajoute : la mémoire de l'enfant est ingrate, elle doit être soutenue par le concours d'autres facultés intellectuelles, et par l'appel aux sens de l'ouïe, par l'épellation, et de la vue, par les mots tracés au tableau noir. Dans les leçons de choses, on écrira les mots sur la planche noire, sinon la leçon perd une grande partie de sa valeur, c'est-à-dire l'orthographe ou la forme des mots. Les premiers exercices de lecture et d'écriture doivent déjà être en même temps des exercices orthographiques. Demandons toujours aux élèves le pourquoi des fautes commises en orthographe. Enfin il faut une sanction. Tous les devoirs doivent déjà être corrigés et des bons points donnés ou bien la note. Celle-ci peut être basée sur le total des fautes faites dans la semaine ou dans un nombre de jours déterminés. Il importe aussi de veiller à une bonne prononciation et de suivre, non des grammaires parisiennes, mais une gradation naturelle dans l'enseignement de la langue, afin d'arriver le plus tôt possible à la correction et à la composition de la phrase.

Une petite joute, que je ne sais s'il faut appeler *orthographique* ou *oratoire*, s'élève entre les partisans de l'enseignement de l'orthographe par la grammaire et ceux qui préfèrent l'enseigner par l'étude du *Livre de lecture*. Je ne relate point ici cette discussion, craignant qu'elle ne soit oiseuse pour un bon nombre de nos lecteurs.

M. Uldry, à Courtepin, donne avec beaucoup d'aisance, de vie et d'entrain une leçon aux recrutables. Vu le peu de temps dont il dispose et sur le conseil de M. l'Inspecteur, il sait combiner habilement l'enseignement oral et écrit des diverses branches, de manière que la leçon porte sur toutes matières prévues dans le programme pour le cours de perfectionnement.

Dans les propositions individuelles, M. Schrœter, à Grolley, émet le vœu que l'école possède son *sceau*, qui ne coûte guère plus que 3 fr. La Direction de l'Instruction publique paierait sans doute la moitié du prix et les communes l'autre moitié. M. l'Inspecteur approuve cette proposition et exprime l'espoir qu'elle recevra un bon accueil.

Vu l'heure avancée, une déclamation de M. Maradan est renvoyée avec regret à une prochaine conférence.

Il est nuit lorsque nous visitons l'Exposition scolaire. M. Genoud, dont chacun se plaît à apprécier le gracieux dévouement, nous fait voir rapidement les riches collections du Musée pédagogique, dont

il est l'habile organisateur. Chacun emporta le meilleur souvenir de cette visite un peu précipitée, mais que nous tenons à renouveler à la prochaine occasion. M. BOCHUD, *secrétaire*.

MUSÉE PÉDAGOGIQUE, FRIBOURG

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que l'Exposition scolaire permanente prend dès aujourd'hui le nom de **Musée pédagogique**, et que ses locaux sont ouverts au public depuis le 15 novembre, les jours et heures indiqués dans notre dernier numéro.

Tout membre du corps enseignant peut désormais obtenir sur le matériel et les manuels d'enseignement ou ouvrage pédagogique, n'importe quel renseignement. Le Musée adressera aussi en communication, mais pour 15 jours seulement, tous les ouvrages annoncés dans son catalogue, que l'on peut obtenir pour le prix de un franc.

A partir du prochain numéro du *Bulletin*, nous recommencerons la publication des ouvrages nouvellement reçus, publication interrompue depuis un an.

Enfin, nous avons réservé un local, comme **salle de lecture**. Les membres du corps enseignant qui se rendront à Fribourg, y trouveront tous les journaux pédagogiques parus dans le mois; ils pourront voir également les ouvrages nouvellement parus, exposés dans une vitrine spéciale. Ajoutons que le bâtiment est chauffé. Nous pensons que le Musée pédagogique offre de cette manière un abri convenable à ceux qui le visiteront ou qui voudront y étudier.

Le **Musée pédagogique** est situé à côté de l'hôtel de la Préfecture, à la bifurcation des rues de Morat et du **Varis**.

Le Directeur, Léon GENOUD.

RÉSUMÉ

DE LA

CONSTITUTION DU CANTON DE FRIBOURG

ET DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE

PAR R. HORNER

Petit traité d'instruction civique destiné à être remis aux mains des élèves. Chez M. Gremaud, administrateur du matériel scolaire, à Fribourg.

Prix : **35 centimes.**

(A 82 F)